



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil communautaire du 11 février 2026

1. Introduction.....	p. 3
2. Présentation générale du contexte.....	p. 3
2.1. Le contexte économique international et national.....	p. 3
2.2. La loi de finances 2026 et son impact sur les CT.....	p. 4
3. Les orientations budgétaires du budget principal.....	p. 6
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2028.....	p. 6
3.2. Les dépenses de fonctionnement.....	p. 8
3.2.1. <i>L'évolution des projets avec un impact significatif</i>	p. 8
3.2.2. <i>Les charges de personnel</i>	p. 8
3.2.3. <i>La mutualisation</i>	p. 10
3.3. Les recettes de fonctionnement.....	p. 11
3.3.1. <i>La fiscalité directe</i>	p. 11
3.3.2. <i>Les tarifs des services</i>	p. 12
3.3.3. <i>Les autres recettes</i>	p.14
3.4. Les investissements.....	p.15
3.5. L'endettement.....	p.17
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes.....	p.18
4.1. Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre.....	p.18
4.2. Le budget annexe Zone artisanale d'Aschères.....	p.18
4.3. Le budget annexe ZAE – Montigny.....	p.19
4.4. Le budget annexe eau potable.....	p.19
4.4.1. <i>Les grands équilibres et la prospective</i>	p.19
4.4.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.19
4.4.3. <i>Les tarifs</i>	p.19
4.4.4. <i>L'investissement</i>	p.20
4.4.5. <i>L'endettement</i>	p.20
4.5. Le budget annexe assainissement collectif.....	p.21
4.5.1. <i>Les grands équilibres et la prospective</i>	p.21
4.5.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.21
4.5.3. <i>Les tarifs</i>	p.22
4.5.4. <i>L'investissement</i>	p.22
4.5.5. <i>L'endettement</i>	p.22
4.6. Le budget SPANC.....	p.23
4.6.1. <i>Les tarifs</i>	p.23
4.6.2. <i>Les dépenses</i>	p.23

1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et pus (Art. L. 2312-1, L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l'année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération.

Le vote du budget de la CCF et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 11 mars 2026.

Les orientations données dans ce document font suite à un travail mené par la commission finances lors de sa séance du 27 janvier 2026. Les chiffres donnés sont à titre indicatif, basés sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

2. Présentation générale du contexte

2.1 Le contexte économique international et national

La croissance mondiale résiste autour de 3 % malgré de multiples chocs et risquent dus à un contexte géopolitique tendu ; ainsi que des incertitudes sur la hausse des droits de douanes et leur répercussion sur l'économie.

La croissance européenne de 1.4 % cache des disparités d'un pays à l'autre (très faible en Allemagne et forte en Espagne). Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

En ce qui concerne la France, sa croissance résiste également malgré un contexte politique tendu. Son économie est notamment portée par le secteur de l'aéronautique avec des livraisons soutenues. En revanche, l'incertitude politique se fait ressentir sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'inflation en France est faible notamment à cause de la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi.

Les principaux indicateurs nationaux sur lesquels est basé le PLF 2026 apparaissent ci-après :

Principaux indicateurs économiques (moyenne annuelle)	2024	2025	2026
Taux de croissance du PIB	+ 1.1%	+ 0.7%	1.0 %
Taux d'inflation	+ 2 %	+0.9 %	+1.3%
Déficit public (en % du PIB)	6.1 %	5.4%	5 %
Dettes publiques (en % du PIB)	112.7 %	117%	118.2%

2.2 La loi de finances 2026 et son impact sur les collectivités territoriales (CT)

Au moment où ce rapport est rédigé, le premier ministre, Sébastien Lecornu a annoncé que le budget 2026 de l'Etat serait adopté avec l'article 49.3 de la Constitution. Ainsi, les dispositions décrites ci-après découlent du PLF initial et des débats qui ont eu lieu au Parlement et au Sénat, sans certitude que le gouvernement retienne les mesures proposées par les membres de ces instances.

L'effort demandé aux collectivités territoriales pour redresser les comptes publics sera entre 2 et 2.5 milliards d'euros.

Les principales mesures de la loi de finances 2026 seraient les suivantes :

- **Gel des fractions de TVA**

Les mesures successives sur les dynamiques du versement de la fraction de TVA aux collectivités sont incertaines. Ainsi, il est prévu de maintenir le montant de perception de fraction de TVA pour les collectivités à un montant constant par rapport à 2025.

- **Maintien du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)**

Le mécanisme de DILICO devrait finalement être maintenu selon la règle de 2025. La CCF n'est pas concernée par ce dispositif.

- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026 : +0.8 %**

Chaque année, les valeurs locatives, servant de bases à la fiscalité locale foncière (foncier bâti et cotisation foncière des entreprises), sont revalorisées pour suivre l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) (évolution de novembre à novembre). Pour 2026, cette revalorisation sera de 0.8% (contre 0.9 % d'inflation moyenne sur l'année 2025).

- **Maintien de la DGF = 27 Md €**

La DGF sera maintenue à un montant identique par rapport à 2025. Cependant, des variables d'ajustement à l'intérieur de la DGF impacteront certaines collectivités de façon positive ou négative.

- **Réduction de la compensation liée à la baisse des impôts dits de production des entreprises**

Pour rappel, la loi de finances pour 2021 avait instauré une mesure visant à réduire pour moitié les bases des locaux industriels assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette perte de recette pour les collectivités était compensée par l'Etat.

Pour 2026, le PLF initial visait à réduire de 25 % cette compensation. L'hypothèse finalement retenue pourrait être celle proposée par le Sénat avec une réduction de 18.4 % de la compensation pour la baisse des impôts dits de production.

- **Reconduction de la hausse de la cotisation de la CNRACL**

Il est prévu d'augmenter la cotisation à la CNRACL de 12 points entre 2025 et 2028. Ainsi, pour 2026, la cotisation va encore augmenter de 3 points.

- **Décalage du FCTVA de 1 an avec une année « blanche » pour 2026**

Contrairement à ce qui avait été prévu en projet de loi de finances initiale, les dépenses d'entretien de bâtiments publics, voiries et réseaux resteraient dans l'assiette d'éligibilité du FCTVA. En revanche, les EPCI ne percevraient plus de FCTVA l'année N des dépenses, mais en N+1, comme les communes. Ainsi, les EPCI n'auront pas de recette de FCTVA en 2026, mais recommenceraient à la percevoir en 2027, sur les dépenses réalisées en 2026.

- **Les dotations d'investissement : maintien des dispositifs avec une hausse du fonds vert**

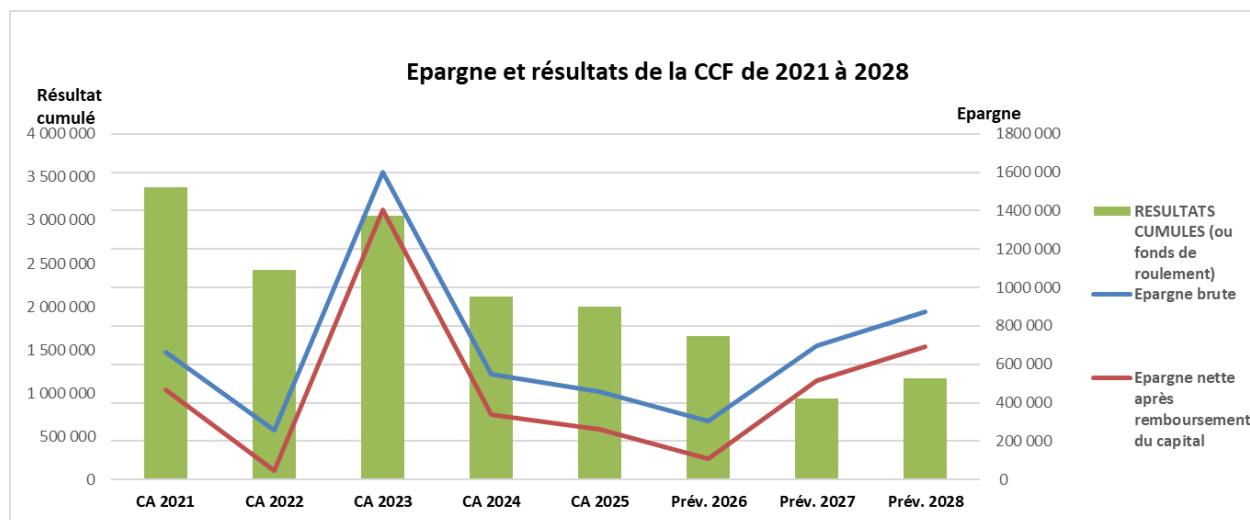
Contrairement au PLF initial qui visait à regrouper les 3 dotations DETR, DSIL et DPV au sein d'un fonds d'investissement pour les territoires, il n'y aura finalement pas de changement pour ces dotations.

Le fonds vert devrait être abondé de 200 millions d'euros passant de 1.15 milliard d'euros à 1.35 milliard d'euros.

3. Les orientations budgétaires du budget principal

3.1 Les grands équilibres et la prospective à l’horizon 2028

Le graphique ci-dessous présente la prospective d’évolution de l’épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de l’épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette), ainsi que les résultats cumulés (fonds de roulement).



Il est rappelé que l’année 2023 était exceptionnellement bonne grâce à 2 recettes exceptionnelles (indemnisation litige Aquanova et dotation inflation).

Entre 2024 et 2026, l’épargne nette chute du fait d’un effet ciseaux entre les dépenses et les recettes, amplifié en 2026 avec :

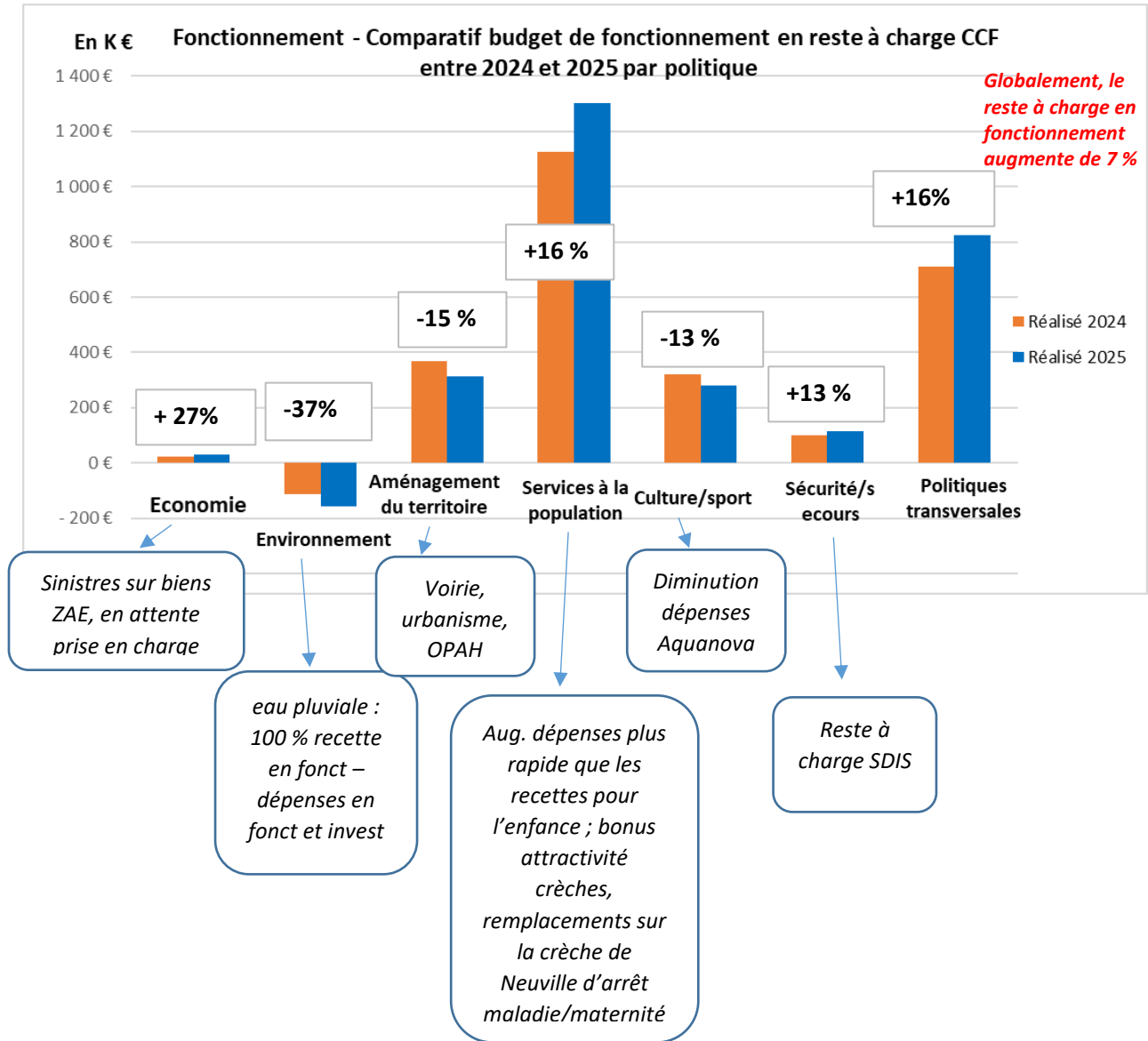
- La perte du FCTVA sur les dépenses d’entretien compte tenu du décalage du versement d’un an par l’Etat (-80 K € en fonctionnement),
- Les recrutements liés à la nouvelle organisation de la CCF,
- L’étude du projet de territoire avec la nouvelle mandature.

Cette prospective comprend une augmentation des taux de fiscalité de l’ensemble des taxes locales dès 2026, nécessaire pour continuer à financer des services de qualité pour la population. Cette augmentation est proposée dans un souci de responsabilité politique pour permettre un avenir serein, et la réalisation de futurs projets pour la prochaine mandature.

A partir de 2027, la situation s’améliorera avec :

- De nouvelles rentrées fiscales grâce aux nouvelles éoliennes d’Aschères, au parc photovoltaïque de Loury, à l’installation d’entreprises dans les nouvelles zones d’activités,
- La fin de la participation de la CCF au service commun urbanisme à compter de 2026, répercutée sur les attributions de compensation 2027.

Le graphique ci-après aide à comprendre les domaines impactés par une évolution de coût entre 2024 et 2025 en détaillant l'évolution des montants restant à la charge de la CCF en fonctionnement par politique :



3.2 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1 L'évolution des projets avec un impact significatif

Projets	Coût 2026	Etat d'avancement	Commentaires
Voirie	+ 6 000 €	A valider	Augmentation des travaux de voirie selon l'inflation, soit + 0.9% + report non consommé N-1 de 96 K €
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	43 000 € de reste à charge maximum	En cours	aides versées + animation (Coût total prévu de presque 500 K € sur 6 ans) ; vertueux pour l'environnement + l'économie locales + donne accès aux subventions ANAH pour les propriétaires
Etude projet de territoire	50 000 €	Publicité marché en cours	étude à lancer par les élus du prochain mandat
Incitation financière pour participer au covoiturage des passagers	RAC 9 000 € sur une année pleine	En cours	Financé à 80 % par l'Etat (fonds vert) et Région Centre Val-de-Loire
Semaine de la parentalité	4 000 € + communication à prévoir	A valider	Proposé par la commission serv pop ^o en partenariat avec CAF et PETR. Pourrais être financé à 50 %
Lieu d'accueil parents/enfants	PM	en expérimentation actuellement	
Arrêt du Fest'hiver	- 16 700 €	Validé	
Fermeture 3 semaines au mois d'août de l'accueil de loisirs de Neuville	- 12 000 €	Validé	
Arrêt logiciel Marco (marchés publics)	- 4 900 €	Contrat à résilier	

3.2.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel continuent d'augmenter en 2025 de 8 % par rapport à 2024 et constituent un enjeu majeur. Elles représentent environ un tiers des dépenses réelles de fonctionnement de la CCF.

Cette augmentation s'explique par différentes raisons :

- Renfort de l'équipe de la crèche de Neuville,
- Versement du bonus attractivité pour les services petite enfance,
- Augmentation de 3 points de La cotisation versée à la CNRACL.

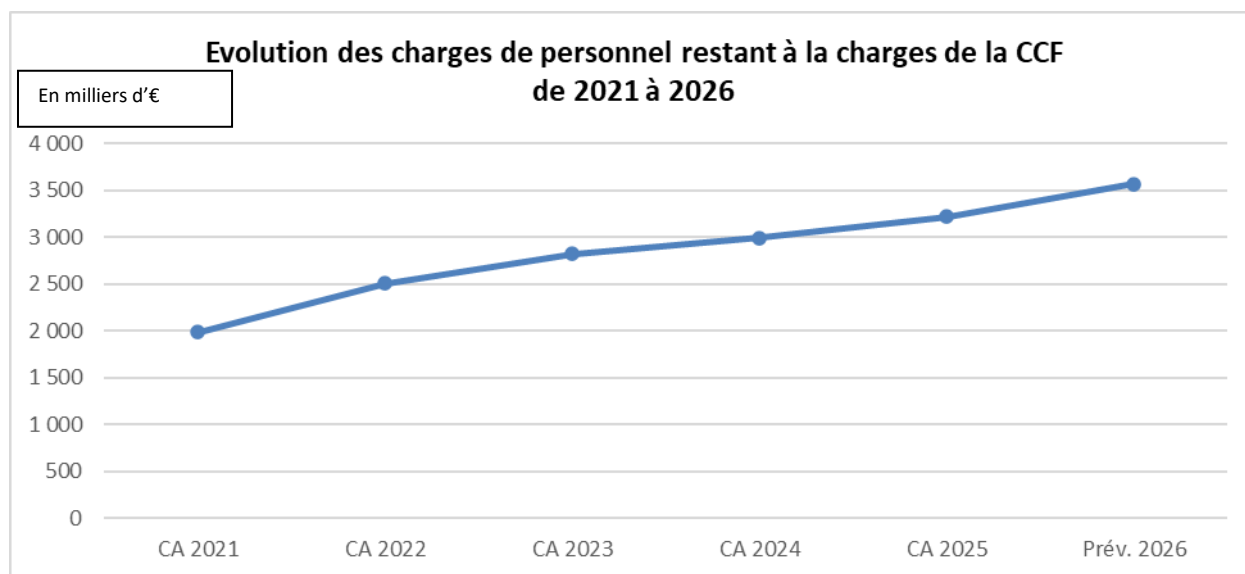
Pour 2026, les éléments suivants ont été intégrés :

- Recrutement d'une chargée de mobilités (financé à 60 %)
- Recrutement d'un DRH à temps complet (auparavant DRH à 0.25 ETP),
- Recrutement d'une gestionnaire comptable,

- +0.5 ETP agent technique (agent partagé avec le budget eau)
- Augmentation de la CNRACL de 3 points (+45 K €),
- Autres augmentations classiques (Aug. SMIC, avancement carrières...)

Le tableau suivant montre l'évolution des charges de personnel restant à la charge du budget général de la CCF puisqu'il intègre aussi les recettes venant en compensation des dépenses :

En milliers d'euros		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prév. 2026	
DEPENSES	D/ Charges de personnel	2 438	3 004	3 303	3 346	3 593	3 930	En 2022 : réouverture d'AQUANOVA, responsable eau/assst, coordinateur enfance, transformation des HG en crèche sur une année complète, augmentation du point d'indice et revalorisation de catégories, aug. des effectifs dans les structures enfance En 2023 : aug. indice et revalorisations sur une année complète ; recrutements 2022 sur une année complète ; renfort crèche de Neuville pour améliorer le taux de remplissage, renfort d'1 ETP serv ADS En 2024 : développement crèche Trainou à partir de sept ; Aug 5 points pour tous échelons ; En 2025 : Renfort crèche Neuville, bonus attractivité crèches, augm. CNRACL En 2026 : DRH temps plein, + 0.5 ETP agent technique, 1 ETP gest comptable, DGA ressources temps plein, aug. CNRACL
	Evolution (%)	10%	23%	10%	1%	7%	9%	
RECETTES	R/ Personnel mis à disposition + service commun remboursés avec les AC	388	446	407	299	328	318	
	R/ Remboursement arrêts maladies / contrat aidés	63	52	72	55	45	45	
	Dépenses de personnel restant à la charge de la CCF	1 987	2 506	2 824	2 992	3 220	3 567	
	Evolution (%)	8%	26%	13%	6%	8%	11%	

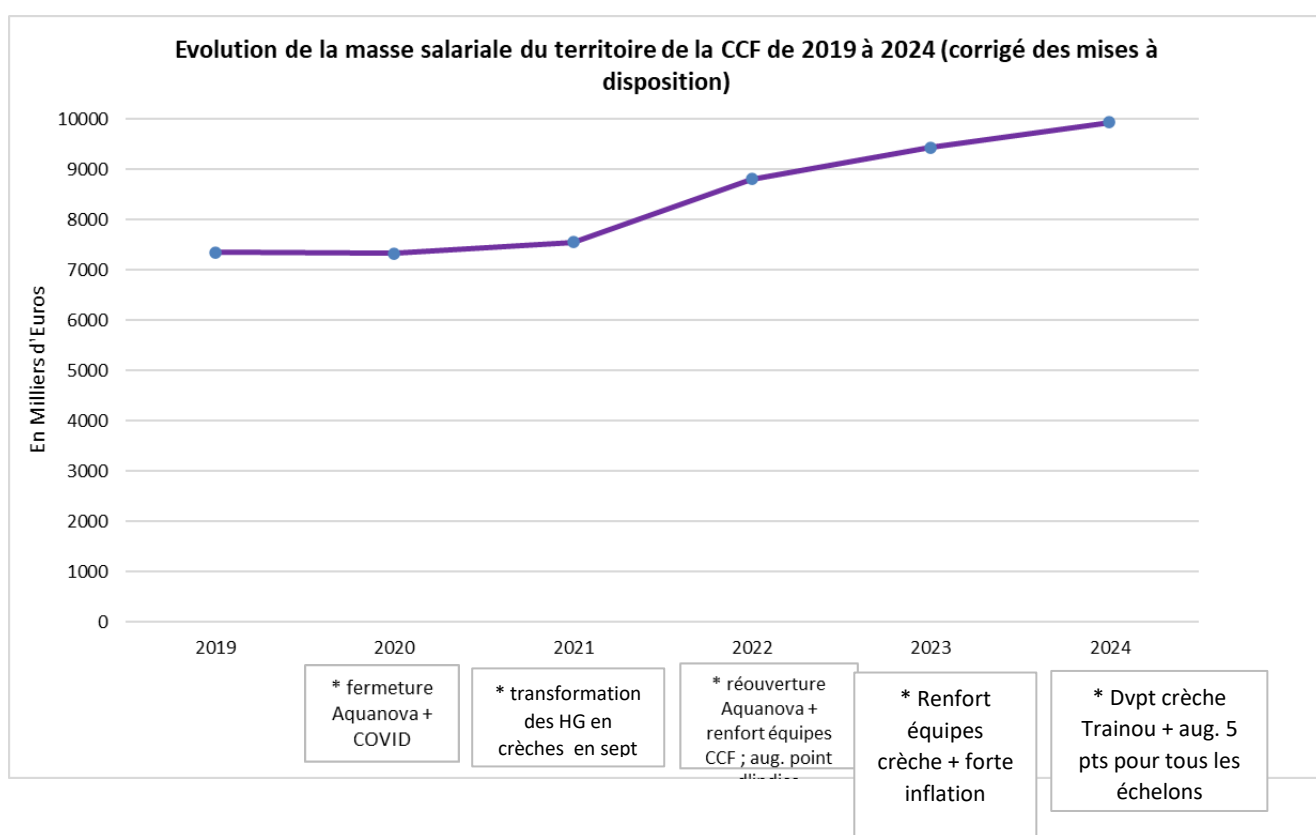


Les charges de personnel de la CCF augmentent assez fortement au fil des années. Cependant, au niveau du territoire, la masse salariale connaît une évolution plus maîtrisée au regard des champs d'action (7% en moyenne depuis 2019 avec la transformation des haltes garderies en crèche et le développement de ces dernières).

Pour l'année 2024, la masse salariale des communes a augmenté comme celle de la CCF, soit 5 %. Un travail sur la mutualisation pourrait permettre de maîtriser davantage la masse salariale au niveau du territoire.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de personnel de 2019 à 2024, en différenciant les communes et la CCF.

	2019 * Arrêt des TAP ; poste agent de développement vacant ; création service eau/asst	2020 * fermeture Aquanova	2021 * transformation des HG en crèches	2022 * réouverture Aquanova ; Renfort des équipes CCF + forte inflation	2023 * Renfort des équipes CCF + forte inflation	2024 Développement crèche Trainou + aug. de 5 points pour tous les échelons	Evol. Moyenne annuelle
Communes	5249	5133	5206	5870	6119	6440	4.54%
CCF	2103	2195	2341	2935	3318	3489	13.18%
TOTAL	7352	7328	7547	8805	9437	9930	7.01%
Evol. En %	-0.27%	-0.32%	2.99%	16.66%	7.18%	5.22%	



3.2.3 La mutualisation

La CCF et ses communes membres mutualisent certains services et agents dans le but d'optimiser l'efficacité de ces services et de limiter les charges de personnel. Il est détaillé ci-après l'état des mutualisations existantes et leurs évolutions prévues.

Sigle :

- MADS : mise à disposition de service
- MADI : mise à disposition individuelle

➤ ASCENDANTE (des communes vers la Communauté de Communes)

- Voirie : MADS



- Piste de roller : MADS Loury
- Prestation restauration collective : Neuville-aux-Bois ; Rebréchien ; Trainou
- DRH avec Rebréchien
- Eau pluviale : MADS Aschères, Rebréchien, Saint Lyé, Trainou, Venneçy
- Espaces verts : Accueil de loisirs d'Aschères



➤ DESCENDANTE (de la Communauté de Communes vers les communes)

- Service commun « Application du Droit des Sols »
- Service commun « Conseiller Prévention »
- Groupement de commande « vérification périodique », hors Neuville-aux-Bois
- Coordination RGPD



- Acquisition d'un logiciel enfance avec Loury, Trainou, Venneçy + à partir de 2025 pour les communes d'Aschères, Neuville et Rebréchien

➤ PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES ET SYNERGIE DANS DIFFERENTS DOMAINES

- Agent d'entretien
- Agent de restauration
- Animateur / pause méridienne
- Dossier commun d'inscription aux écoles et accueils de loisirs

3.3 Les recettes de fonctionnement

3.3.1 La fiscalité directe

Pour permettre à la CCF d'assurer son rôle structurant à l'échelle du territoire et éviter de fermer des services, il est proposé d'augmenter l'ensemble des taux de fiscalité, en corrélation avec la moyenne taux appliqués par les communautés de communes du Loiret.

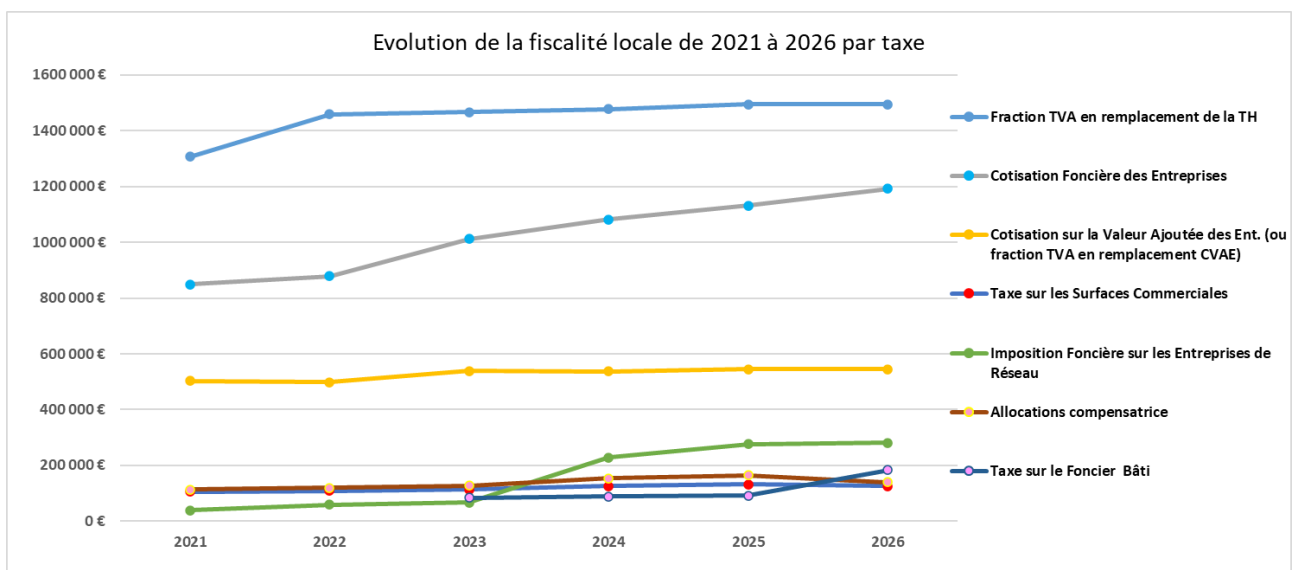
Les taux proposés sont donc les suivants :

	base 2025	taux 2025	Recette 2025	Proposition de taux 2026	Recette attendue 2026	Différence entre 2025 et 2026
Taxe sur le foncier bâti	18 279 400	0.50%	91 397	1.00%	182 794	91 397
Taxe sur le foncier non bâti	952 146	2.33%	22 185	3.33%	31 706	9 521
Cotisation foncière des entreprises	5 210 319	21.34%	1 111 882	22.34%	1 163 985	52 103
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	578 108	6.52%	37 693	8.52%	49 255	11 562
TOTAL RECETTES			1 263 157		1 427 741	164 584

	Produit attendu 2024	Produit attendu 2025	Produit attendu 2026
Taxe GEMAPI	Reste à charge 2023 = 17 564€	Reste à charge 2024 = 26 282 €	Reste à charge 2025 = 36 130 €

Par délibération en date du 26/09/2017, la CCF avait voté un coefficient de TASCOTM (axe sur les surface commerciales) de 1.05 au lieu de 1.00. Ceci génère une recette supplémentaire de 6500 € par an. Cependant, cette majoration pénalise les grandes surfaces et est très peu appliquée dans le Loiret. Ainsi, il est proposé de ramener le coefficient de TASCOTM à 1.00.

Le graphique ci-après montre l'évolution par taxe ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2026 :



L'ensemble de ces taxes locales devrait atteindre un montant de 3 995 790 € en 2026. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation annuelle totale de la fiscalité perçue.

DETAIL DE LA FISCALITE DIRECTE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Par an de 2021 à 2025
TOTAL fiscalité locale	2 912 562 €	3 115 166 €	3 403 537 €	3 675 286 €	3 811 755 €	3 995 790 €	7.72%
Evol. En %	-4.97%	6.96%	9.26%	7.98%	3.71%	4.83%	

3.3.2 Les tarifs des services

- Enfance

Compte tenu de la forte progression des coûts de ce service, il est proposé d'augmenter davantage les tarifs enfance pour se rapprocher du reste à charge constaté sur ce service qui est de 4.6 %.

Ainsi, les nouveaux tarifs enfance proposés apparaissent ci-dessous.

Principaux tarifs enfance	Tarifs 2021/22	Tarifs 2022/23 (+1,4%)	Tarifs 2023/24 (+5,2%)	Tarifs 2024/25 (+2,5%)	Tarifs 2025/26 (+5% en moy)	Tarifs 2026/27 (+3%)
PERISCOLAIRE						
Tarif Plancher	2.14 €	2.17 €	2.28 €	2.34 €	2.35 €	2.42 €
Tarif plafond 1	3.03 €	3.07 €	3.23 €	3.31 €	3.35 €	3.45 €
Tarif plafond 2 QF de 2200 € et +					3.40 €	3.50 €
Forfait goûter - séquence du soir	0.20 €	0.20 €	0.25 €	0.26 €	0.56 €	0.58 €
1/2 JOURNEE SANS REPAS						
Tarif Plancher	2.40 €	2.43 €	2.56 €	2.62 €	2.65 €	2.73 €
Tarif plafond	8.71 €	8.83 €	9.29 €	9.52 €	9.75 €	10.04 €
Tarif plafond 2 QF de 2200 € et +					10.75 €	11.07 €
JOURNEE AVEC REPAS						
Tarif Plancher	4.79 €	4.86 €	5.11 €	5.24 €	5.30 €	5.46 €
Tarif Plancher Hors CCF	7.19 €	7.29 €	7.67 €	7.86 €	7.95 €	8.19 €
Tarif plafond 1	17.42 €	17.66 €	18.58 €	19.05 €	19.50 €	20.09 €
Tarif plafond 2 QF de 2200 € et +					21.50 €	22.15 €
Tarif plafond Hors CCF	24.67 €	25.02 €	26.32 €	26.97 €	27.70 €	28.53 €
Tarif plafond 2 H CCF QF de 2200 € et +					30.40 €	31.31 €

Le service enfance travaille actuellement pour proposer des tarifs plus élevés qu'actuellement pour les demi-journées d'accueil de loisirs les mercredis et les semaines de 4 jours au lieu de 5 pour les vacances. En effet, cela permettrait de financer en partie le manque à gagner.

- Activités aquatiques

Pour 2026, il est proposé d'augmenter les tarifs liés aux équipements aquatiques de 2%.

Comme annoncé l'an dernier, le tarif pour l'association de gymnastique volontaire augmentera pour se rapprocher du coût réel du BAF. De plus, depuis septembre 2025, la CCPNL occupe le BAF pour ses écoles. Le tarif annoncé au départ était de 75 € mais il avait été convenu avec la collectivité que celui-ci augmenterait tous les ans pour arriver à terme au coût réel de l'équipement.

Les nouveaux tarifs proposés apparaissent ainsi ci-après :

Equipements aquatiques		tarifs 2025/26 (+2% avec arrondi)		tarifs 2026/27 (+2% avec arrondi)	
		Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF
Piscine été					
entrée à l'unité	Enfant de moins de 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	enfant	2.80	4.60	2.90	4.70
	Adulte	3.90	5.40	4.00	5.50
Carte 10 entrées	enfant	25.00	39.00	26.10	42.30
	Adulte	35.00	47.00	36.00	49.50
Accès accueils de loisirs	CC Forêt	gratuit		gratuit	
Activités					
Activités	1 séance	9.70	9.70	9.90	9.90
	10 séances	85.00	110.00	89.00	89.00
	Annuel - 1 séance par semaine	216.00	293.00	221.00	299.00
	Annuel - 2 séances par semaine	314.00	408.00	320.00	416.00
	Annuel - 3 séances par semaine	366.00	476.00	373.00	485.00
Ecole de natation					
Ecole de natation	1 séance	9.70	13.00	9.90	13.00
	Stage 4 séances	33.60	44.30	34.70	45.20
	Stage 5 séances	42.00	55.00	43.00	57.00
	Stage 10 séances	79.00	102.00	80.00	105.00
	Annuel (1er enfant)	239.00	309.00	244.00	316.00
	Annuel (2ème enfant et suivants)	191.00	249.00	195.00	254.00
Frais carte magnétique en cas de perte		10.00	10.00	10.00	10.00
Occupation du BAF par l'association gymnastique volontaire					
	1 séance de 1h avec encadrant		52.50 €		70.00 €
	1 séance de 1h sans encadrant		36.50 €		50.00 €
Occupation du BAF par la CCPNL			75.00		90.00 €

Coût réel calculé en 2025 : 126 €

3.3.3 Les autres recettes

A l'instar des années précédentes, il est prévu une augmentation de la DGF, estimée à + 2.8 % pour 2026 (+ 21 K €).

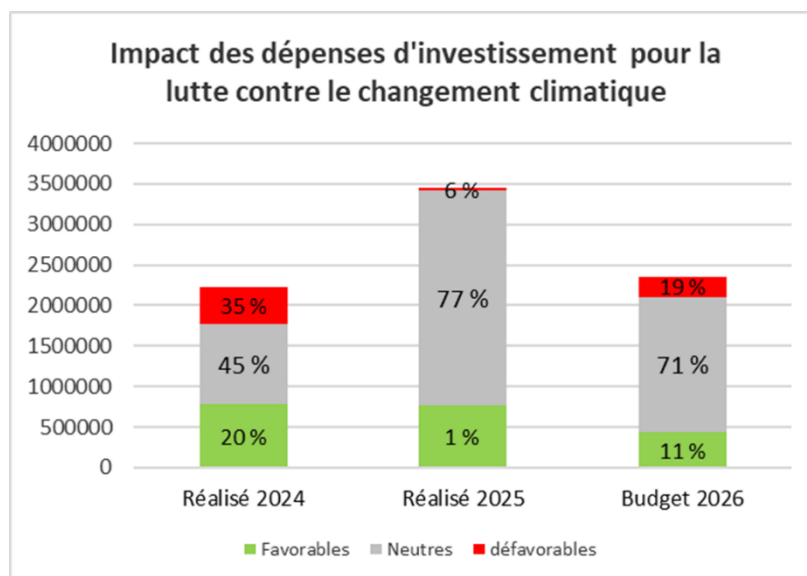
En revanche, la loi de finances prévoit une réduction de la compensation versée pour abattement de TFPB et CFE des locaux professionnels de 19.3 %, soit – 25 K €.

3.4 Les investissements

L'enveloppe pour les dépenses d'équipements devrait se situer à 1.32 M € de nouveaux crédits, auxquels il faut rajouter 1.05 M € de restes à réaliser. Les principaux programmes d'investissement seront les suivants :

Projets	Restes à réaliser 2025	Nouveaux crédits 2026	Total budget 2026
Fonds de concours pour les maisons de santé de Loury, Neuville, Trainou et Aschères	504 905 €	61 154 €	566 059 €
Réserve foncière terrain SNCF à côté du siège (compétence économique)		350 000 €	350 000 €
Création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury (travaux + équipements)	237 985 €	9 000 €	246 985 €
Voirie : réfection rue des Mitouflets à Neuville	5 100 €	230 000 €	235 100 €
Création d'un siège communautaire avec atelier technique	175 921 €	15 550 €	191 471 €
Travaux sur le réseau d'eaux pluviales : programme 2026	4 200 €	210 000 €	154 200 €
Rénovation de l'accueil de loisirs de Neuville + crèche (étude et MOE)		150 000 €	150 000 €
Extension de l'accueil de loisirs de Saint Lyé	70 321 €	42 000 €	112 321 €
Signalétique et vidéo-protection dans les ZAE d'Aschères et Trainou		45 000 €	45 000 €
Solution ombre / rafraîchissement intérieur et extérieur des structures enfance		30 000 €	30 000 €
Diagnostic des voiries		25 000 €	25 000 €
Aides aux entreprises		20 000 €	20 000 €
Informatique	1 759 €	15 000 €	16 759 €
Véhicule RPE		30 000 €	30 000 €
Itinéraires de randonnées		8 000 €	8 000 €

Le graphique ci-dessous montre la répartition des dépenses réelles d'investissement selon leur impact sur la lutte contre le changement climatique (budget vert) :

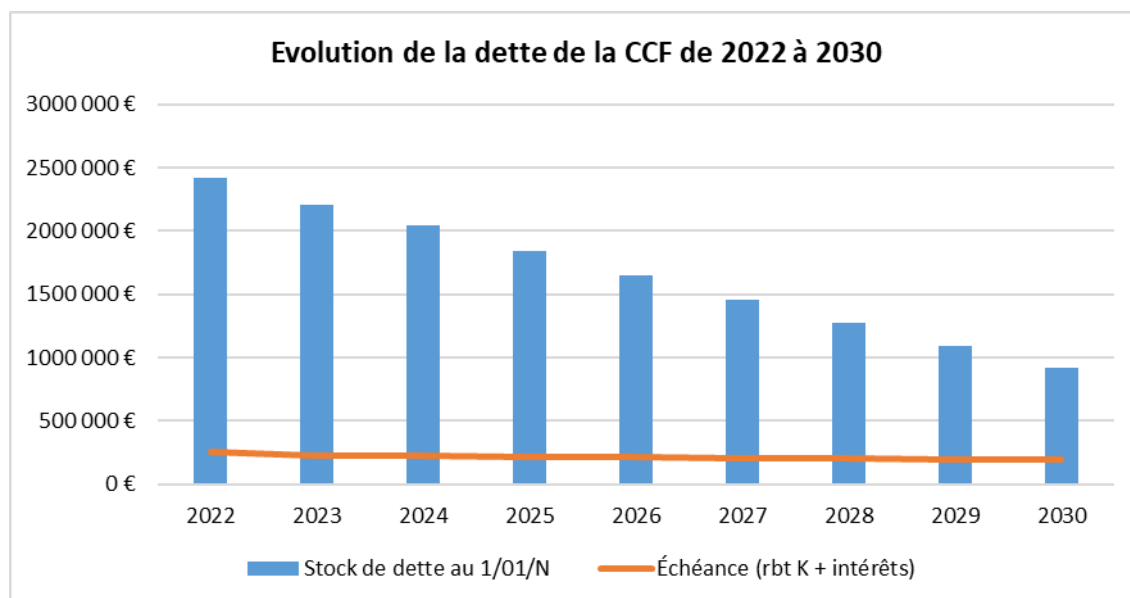


Le Programme Pluri-Annuel d'investissement (PPI) apparaît ci-après.

CCF - Investissements TTC	Emplacements	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2026	Montants 2027	TOTAL DEPENSES TTC	Subventions	FCTVA	Vente patrimoine	Reste à charge
Invest. courants		103 589 €	78 300 €	104 038 €	58 153 €	116 557 €	100 000 €	100 000 €	660 637 €	32 340 €	108 371 €		519 926 €
Aquanova	Neuville aux Bois	815 361 €	151 991 €	183 196 €	23 957 €	PIM	46 600 €		1 221 105 €	322 870 €	200 310 €		697 925 €
Piste de roller LOURY									0 €				0 €
Voie	CCF	170 019 €	121 134 €	121 469 €	1 980 €	0 €	255 000 €	150 000 €	819 602 €	56 000 €	134 448 €		629 154 €
Pistes cyclables	CCF						8 000 €	420 000 €	420 000 €	0 €	68 897 €		351 103 €
itinéraires de randonnées									8 000 €		1 312 €		6 688 €
Sécurité Vigipirate	Structures HG /accueils de loisirs	22 733 €	6 428 €						29 161 €		4 784 €		24 377 €
Mise en accessibilité + travaux d'isolation	Crèche Neuville	12 913 €	3 250 €	0 €	0 €	0 €	avec projet AL		16 163 €		2 651 €		13 512 €
Isolation des bâtiments et végétalisation des esp extérieures	Structures HG /accueils de loisirs								36 500 €		5 987 €		30 513 €
Travaux Réseaux eau pluviale	divers communes	42 050 €	503 341 €	89 651 €	118 102 €	34 300 €	214 200 €	150 000 €	1 151 644 €	376 541 €	188 916 €		586 187 €
	Venney	249 467 €	97 068 €	97 068 €					443 603 €	279 744 €	72 769 €		91 090 €
	Loury	9 018 €	14 532 €	49 117 €	747 744 €	755 287 €	250 000 €		1 825 698 €	1 305 063 €	299 487 €		221 148 €
	St-Lyé		432 €	8 401 €	85 667 €	394 988 €	120 000 €		609 488 €	485 300 €	99 980 €		24 208 €
Rénovation accueil loisirs	Neuville					19 680 €	150 000 €	1 935 000 €	2 104 680 €	1 052 340 €	345 252 €		707 089 €
Nouveau siège CCF	Neuville aux Bois		2 712 €	131 133 €	731 181 €	2 056 080 €	191 550 €		3 112 656 €	1 073 687 €	510 600 €	179 600 €	1 528 369 €
Aides économiques	CCF	46 200 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	88 700 €				88 700 €
Rénovation de l'éclairage public des ZAE			216 €	33 043 €					33 259 €	22 867 €	5 456 €		4 936 €
Signalétique + vidéosurveillance dans les ZAE							45 000 €	45 000 €	90 000 €		14 764 €		75 236 €
Création ZAE	Neuville - point du Jour 2	192 855 €	2 517 €			814 €			196 186 €			864 644 €	-668 458 €
	Trainou	17 214 €	37 629 €	15 485 €	342 992 €	2 824 €	20 000 €		486 144 €	201 024 €		181 500 €	53 620 €
	Asnières		144 074 €	452 581 €	104 079 €	51 905 €			752 639 €	2 700 €		740 000 €	9 939 €
Réserve foncière (terrain SNCF)	Neuville						350 000 €		350 000 €				350 000 €
	Asnières			32 000 €			55 000 €		87 000 €				87 000 €
Santé - fds de concours	Loury						104 188 €		104 188 €				104 188 €
	Trainou		21 000 €				180 183 €		201 183 €				201 183 €
	Neuville						220 534 €		220 534 €				220 534 €
Prise de participation parc photovoltaïque	Trainou/Venney				100 €	18 250 €			18 350 €			75 000 €	18 350 €
	Total Dépenses Invest	1 681 419 €	1 187 124 €	1 317 182 €	2 220 455 €	3 450 685 €	2 360 255 €	2 820 000 €	15 037 120 €	5 210 476 €	2 063 983 €	2 040 744 €	5 976 517 €
	Total Subv. Invest.	195 089 €	299 832 €	381 160 €	758 887 €	672 700 €	1 656 978 €	1 052 340 €					
	FCTVA	185 945 €	289 078 €	128 770 €	182 011 €	643 122 €		223 972 €					
	Vente patrimoine				25 000 €	1 720 006 €							
	Taxe d'aménagement					40 524 €							
	Emprunt	1 005 700 €		27 200 €									
	Fonds propres CCF	294 685 €	598 214 €	780 052 €	1 254 557 €	374 333 €	223 970 €	1 388 424 €					
	RESULTATS CUMULES (ou fonds de roulement)	3 377 855 €	2 428 950 €	3 053 848 €	2 114 982 €	2 000 754 €	1 591 442 €	782 315 €					

3.5 L'endettement

Le stock de dette et le montant du remboursement des échéances sur le budget principal de la CCF s'établissent ainsi que suit :



Le ratio ci-dessous fait ressortir le stock de dette sur l'épargne brute. Cet indicateur montre le nombre d'années qu'il faudrait si la CCF consacrait toute son épargne au remboursement de la dette. Il peut y avoir un risque à partir de 10 voire 12 ans.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Stock de dette au 1/01/N	2 421 186 €	2 209 700 €	2 048 255 €	1 841 248 €	1 645 629 €	1 455 749 €	1 273 734 €	1 093 280 €	916 237 €
Stock de dette / épargne brute	9.39	1.38	3.74	4.04	7.29	2.42	3.98	1.41	1.19

Nous constatons que ce ratio est très satisfaisant, permettant d'avoir recours à un emprunt pour de futurs projets.

4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

4.1 Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre

Pour 2026, il est prévu l'acquisition d'un nouveau terrain pour agrandir le lot 6 déjà vendu et ainsi répondre aux besoins de l'entreprise, tout en gardant une réserve foncière pour de futurs projets.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire les montants suivants :

- Dépenses (acquisition, indemnités et géomètre) 20 000 €
- Recettes – vente des terrains (15€ HT le m²)= 28 320 €

Le tableau ci-dessous représente un état sur les ventes de terrains :

Lots	Recettes 2025	Recettes prévisionnelles 2026	Total prév. 2025 à 2026
Valeur cession	153 165€	28 320€	181 485 €
Nombre de lots	6	1	7
Nombre de m ²	12 099 m ²	1 888 m²	13 987 m ²

Une fois la dernière cession réalisée prévu en 2026, tous les terrains achetés en 2022 pour l'extension de la zone seront vendus.

4.2 Le budget annexe Zone d'Activités d'Aschères

Pour 2026, il est prévu de réaliser les travaux pour le passage de la fibre à hauteur de 900 €. Une réserve doit également être programmée pour des dépenses imprévues.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire les montants suivants :

- Dépenses (préfibrage + imprévus) 5 000 €
- Recettes – vente des terrains (13€ HT le m²)= 253 461 €

Le tableau ci-dessous représente un état sur les ventes de terrains :

Lots	Recettes 2024	Recettes 2025	Recettes prévisionnelles 2026	Total prév. 2024 à 2026
Valeur cession	25 000 €	229 889 €	46 722 €	301 611 €
Nombre de lots	1	4	2	7
Nombre de m ²	2 019 m ²	17 461 m ²	3 594 m²	23074 m ²

Il restera encore 6 lots à vendre comprenant 15 727 m² de terrains pour une valeur de 204 451 €.

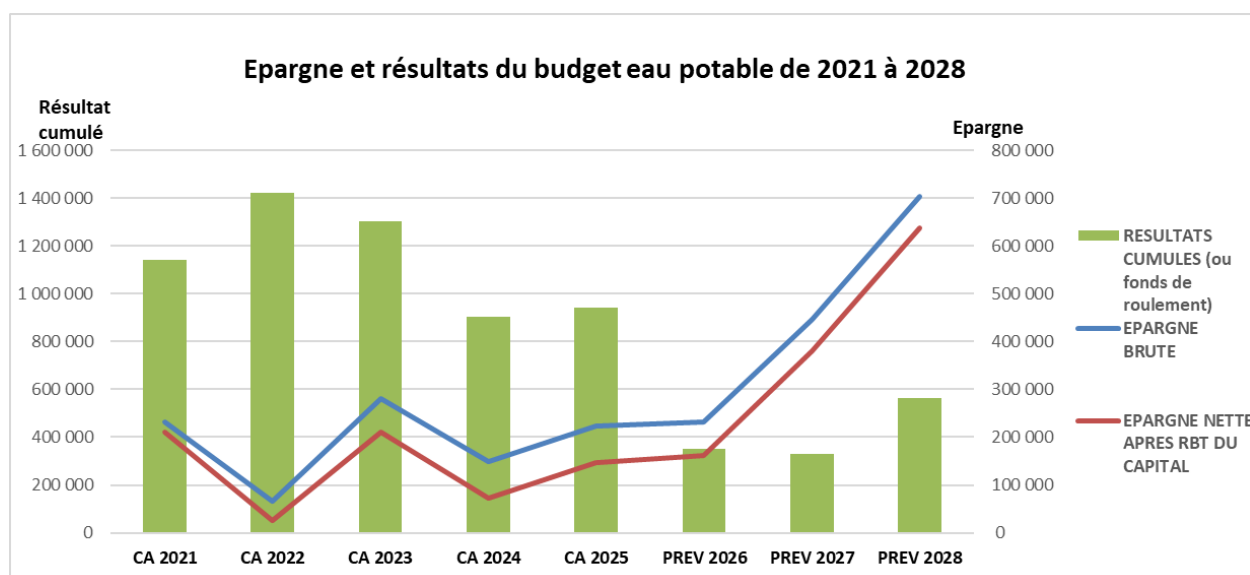
4.3 Le budget annexe ZAE Montigny à Neuville-aux-Bois

Un budget annexe avait été créé pour la création de la ZAE Montigny en 2023. Ce projet est finalement reporté dans le temps. Pour 2026, il sera uniquement inscrit une dépense de 40 000 € pour l'acquisition des terrains, qui sera finalement peu probablement réalisée cette année.

4.4 Le budget annexe EAU POTABLE

4.4.1 Les grands équilibres et la prospective

Le graphique ci-dessous montre les ratios d'épargne et les résultats cumulés :



La prospective prend en compte une augmentation des tarifs avec un lissage dans le temps pour financer le plan prévisionnel d'investissements.

4.4.2 Les dépenses de fonctionnement

Aucun changement significatif n'est à intégrer pour les dépenses de fonctionnement.

4.4.3 Les tarifs

La commission cycle de l'eau propose de nouveaux tarifs permettant de financer le fonctionnement du service et le PPI prévu sur 11 ans. L'augmentation assez conséquente des tarifs est lissée dans le temps.

La proposition serait la suivante :

	PM 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
tarif abonnement	35.00 €	40.00 €	44.00 €	48.00 €	50.00 €	52.00 €	54.00 €	56.00 €
recette avec 8250 abonnements	288 750.00 €	330 000.00 €	363 000.00	396 000.00 €	412 500.00 €	429 000.00 €	445 500.00 €	462 000.00 €
tarif consommation	1.26 €	1.51 €	1.66 €	1.83 €	2.01 €	2.21 €	2.43 €	2.49 €
recette avec 785000 m3	989 100.00 €	1 185 350.00 €	1 303 885.00 €	1 434 273.50 €	1 577 700.85 €	1 735 470.94 €	1 909 018.03 €	1 956 743.48 €
Total recette pour CCF	1 277 850.00 €	1 515 350.00 €	1 666 885.00	1 830 273.50 €	1 990 200.85 €	2 164 470.94 €	2 354 518.03 €	2 418 743.48 €
Total recette pour une facture de 100 m3 TTC hors red agence de l'eau	169.86 €	201.51 €	221.66 €	243.40 €	264.78 €	288.10 €	313.53 €	322.06 €
% d'augmentation par rapport aux tarifs actuels		18.63%	10.00%	9.81%	8.79%	8.80%	8.83%	2.72%

4.4.4 L'investissement

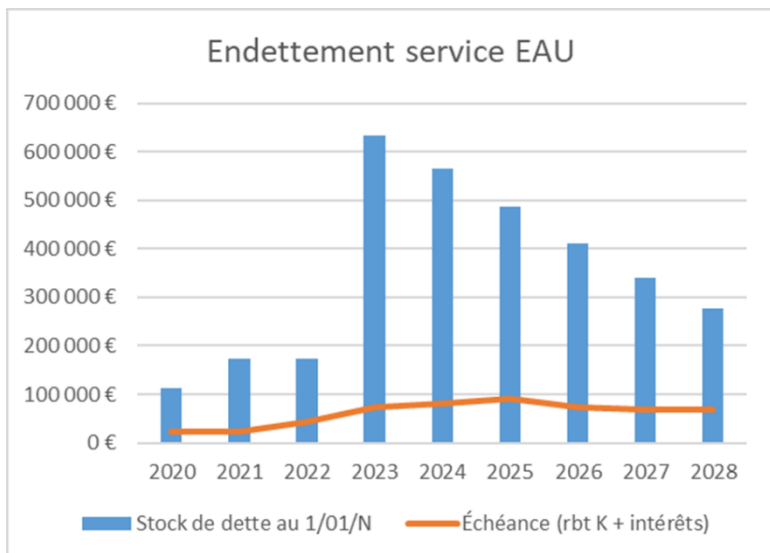
Pour 2025, il est proposé un montant de dépenses 450 000 €. A cette enveloppe s'ajouteront 318 000 € de restes à réaliser.

Projets	Restes à réaliser 2025	Nouveaux crédits 2026
Neuville – remplacement de canalisation rue Neuve	252 556 €	
Neuville – remplacement de canalisation rue des Mitoufflets		200 000 €
Travaux de sécurisation sur les châteaux d'eau		100 000 €
Renouvellement de compteurs		50 000 €
Trainou – remplacement de l'automate du forage		40 000 €
Etude nouvelle ressource Vennechy + PGSSE		35 000 €
Vennechy – remplacement de canalisations ferme des Tremblards	30 772 €	
Loury – Travaux sur le château d'eau	18 826 €	
Divers	15 613 €	25 000 €

4.4.5 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement très satisfaisante avec une capacité de désendettement de 0.4 ans au 31/12/2025.

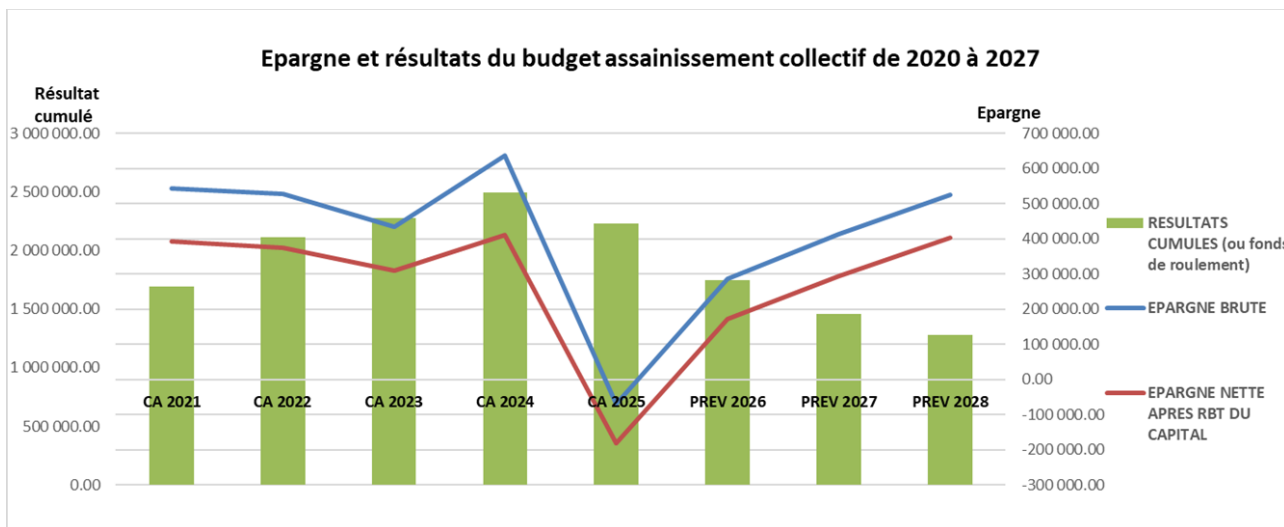
Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2028. Le stock de dette avait fortement augmenté fin 2022 avec le recours d'un emprunt.



4.5 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.5.1 Les grands équilibres et la prospective

Le graphique ci-dessous montre les ratios d'épargne et les résultats cumulés :



L'année 2025 est celle du passage en DSP sur l'ensemble du territoire. L'épargne de l'année 2025 est déficitaire compte tenu du décalage d'un an pour la perception des recettes de surtaxe.

La prospective tient compte de l'augmentation prévue des tarifs avec un lissage sur 3 ans pour financer le PPI

4.5.2 Les dépenses de fonctionnement

La révision du zonage d'assainissement est en cours et représente une dépense de 10 000 € pour 2026 (étude et frais de l'enquête publique).

De plus, il convient de prévoir le coût du prestataire pour le suivi du contrat de DSP pour un coût de 5 400 €.

4.5.3 Les tarifs

Les tarifs ont été votés en décembre 2025 pour 2026. Ils s'établissent ainsi que suit :

	2025	2026	2027
Tarif HT abonnement encaissé par SAUR	45.00 €	44.38 €	Indexation prévue au contrat
Tarif HT consommation encaissé par SAUR	0.886 €	0.874 €	Indexation prévue au contrat
surtaxe CCF : Abonnement (en HT)	21.39 €	27.17 €	33.00 €
surtaxe CCF : consommation (en HT)	0.61 €	0.77 €	0.94 €

4.5.4 L'investissement

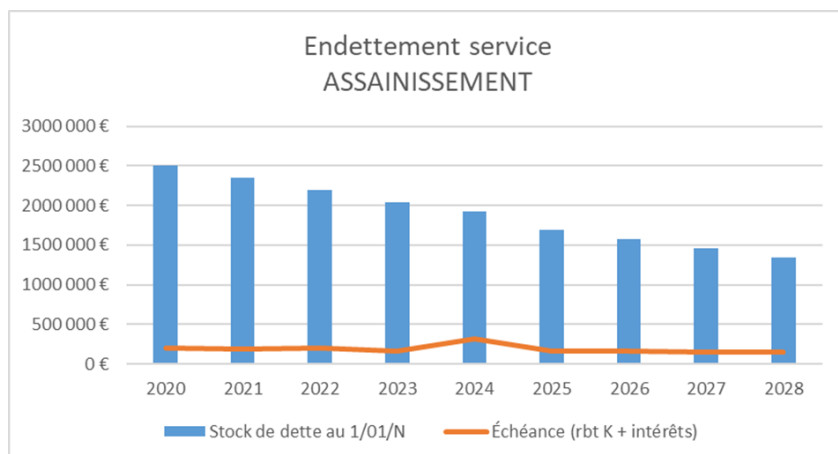
Pour 2026, il est proposé un montant de dépenses de 650 000 € (pas de restes à réaliser 2025).

Projets	Nouveaux crédits 2026
Aschères – Réhabilitation de la STEP – AMO et maîtrise d'œuvre	180 000 €
Trainou – Réhabilitation de la STEP – AMO et maîtrise d'œuvre	180 000 €
Rebréchien – Déconnexion des réseau EU/EP	150 000 €
Neuville – extension de réseau EU rue des Mitoufflets	60 000 €
Aschères – Equipement du point règlementaire A2 pour le suivi des déversements en tête de station (pollution)	23 000 €
Divers et imprévus	57 000 €

4.5.5 L'endettement

La capacité de désendettement ne peut pas être calculé au 31/12/2025 car l'épargne brute est négative. Cependant, dès 2026, la capacité de désendettement est de 5 ans et s'améliorera au fur et à mesure que les tarifs de surtaxe augmenteront.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2028.



4.6 Le budget annexe SPANC

4.6.1 Les tarifs

Les tarifs du SPANC évoluent en fonction de l'indexation des tarifs des prestataires. Il est rappelé que la CCF applique une marge de 20 € sur chaque prestation pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement du SPANC

Ainsi, les principaux tarifs seraient les suivants :

Tarifs d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectifs privés		Tarifs applicables 2025	2026- Tarifs applicables au 15/02/2026
Entretien de base des ANC	Campagne	168	173
	Hors campagne	230	235
	Week end	335	343
Tarifs des contrôles réglementaires		Tarifs applicables 2024	2026- Tarifs applicables au 15/02/2026
Contrôle de conception		162	172
Contrôle de bon fonctionnement jusqu'à 20EH		156	166
Diagnostic vente		230	245
Diagnostic vente urgent, maximum 6 jours ouvrés pour la réalisation		291	300

4.6.2 Les dépenses

Il est proposé de maintenir les dépenses de personnel affectées au service SPANC à 2 000 €.